

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

Commune de POLMINHAC

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 a été voté le 10 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : garderies et restaurant scolaire, locations de salles, etc

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 324 003,70 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, le fonctionnement de l'école.

Les salaires représentent 30,10 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1 324 003,70 Euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : Recettes 2020 : 395 611,00 € - Prévisions : 426 069,00 Euros

Les dotations versées par l'Etat : en 2020 : 436 638 € - Prévisions : 451 021 Euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 134 408,25 € en 2020 – prévisions 2021 : 125 244,00 Euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montants
Dépenses courantes	293 709,09	Résultats reportés	210 281,07
Dépenses de personnel	398 507,70	Recettes des services	125 244,00
Atténuation de produits	19 339,81	Impôts et taxes	453 069,00
Dépenses financières	21 300,00	Dotations et participations	470 872,86
Dépenses exceptionnelles	1 000,00	Autre recettes de gestion courante	56 600,00
Autres dépenses	101 932,12	Recettes exceptionnelles	7 500,00

Dépenses imprévues	5 000,00	Recettes financières	436.77
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écriture d'ordre entre sections)	23 435,49	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	459 779,49	Produits (écriture d'ordre entre section)	
Total général	1 324 003,70	Total général	1 324 003,70

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncier bâti : 41,99 %
- Taxe foncier non bâti : 88,01 %

Le produit attendu de la fiscalité s'élève à 426 069 €uros

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 451 021 €uros

III. III. La Section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et des travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : création de voirie – restructuration de l'école – poursuite de l'opération cœur de village – aménagement du camping
- En recettes : subventions – emprunts

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	303 306,37	Virement de la section de fonctionnement	459 779,49
Remboursement emprunts	88 858,92	FCTVA	12 313,00
Travaux de bâtiment	34 867,28	Excédents	86 525.67
Travaux de voirie	58 100,00	Cessions d'immobilisations	68 620,51
Travaux	2 047 273,63	Taxe aménagement	4 000,00
Autres dépenses	140 577,32	Subventions	1 149 904,87

Immobilisations	44 287,49	Emprunts	950 000,00
Dépenses imprévues	15 872,53	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Financières		Financières	2 000,00
Total général	2 733 143,54	Total général	2 733 143,54

C) les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Rénovation de l'école avec mise en accessibilité
- Aménagement de la place du Campanier
- Aménagement du Presbytère

c) Les subventions d'investissement prévues :

- De l'Etat : 609 411,50 €
- De la Région : 251 091,98 €
- Du Département : 266 801,39 €
- De l'Europe : 22 600,00 €

Fait à POLMINHAC, le 10 Avril 2021

Le Maire, André BONHOMME